

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

25 MAI 2020

Heure : 19h15 – 21h45

Lieu : Salle Louis Taupin

Présents

M. A.Vallet : maire

M. L.Bianchi : 2^{ème} adjoint

Conseillers municipaux :

Mmes N.Bretin, N.Hoslet, C.Lafond, C.Leyreloup

M. A.Boutry, L.Faraut, M.Grangeon, L.Jacq, T.Parin,

Excusés :**Absents :**

Mme E.Charmot, secrétaire, est présente afin de dresser les différents procès-verbaux suite aux votes.

Points abordés selon ordre du jour :

M. le Maire procède à l'ouverture de la séance et fait l'appel des membres de la nouvelle équipe municipale.

Le quorum est atteint.

M. le maire débute la séance par ses remerciements à l'intention de l'ensemble des personnes qui, par leur vote le 15 mars 2020, a permis à la nouvelle équipe d'être élue dans son intégralité.

Il félicite aussi l'ensemble des élus.

Afin de procéder au vote de l'élection du maire, M. le maire désigne M. L.Faraut, plus âgé des conseillers municipaux, pour diriger la séance.

1 / Election du maire :

M. L.Faraut invite les candidats au poste de maire à se prononcer.

Seul M. A.Vallet se porte candidat.

Le vote a lieu à bulletin secret à la majorité absolue.

M. A.Vallet est élu maire à l'unanimité (11 voix).

M. A.Vallet remercie les membres de l'équipe municipale et définit la tonalité du nouveau mandat pour les six prochaines années.

Il pointe une baisse importante des dotations (- 14.000 €) cette année.

La gestion de la commune sera difficile et de fait les investissements seront réduits aux seules priorités.

2 / Désignation des conseillers communautaires :

De par son statut, le maire est le représentant légal au sein de la Communauté de commune en tant que conseiller communautaire.

Le 1^{er} adjoint est son suppléant.

3 / Délibération portant sur le nombre d'adjoints :

M. le maire fait part de sa nouvelle organisation d'animation de la commune et propose, de ce fait, un seul poste d'adjoint.

Il invite les conseillers municipaux à s'exprimer sur le nombre d'adjoints à élire et de procéder au vote. Il informe de son souhait d'élire cinq délégués communaux assortis d'une mission selon cinq thématiques.

=> à l'unanimité, les membres du conseil municipal décide de fixer le nombre d'adjoint à un.

4 / Délibération portant sur l'élection du 1^{er} adjoint :

M. le maire invite les candidats au poste de 1^{er} adjoint à se faire connaître.

M. L.Bianchi fait part de son souhait et de ses motivations.

M. le maire invite les membres du conseil à voter à bulletin secret.

=> à l'unanimité, les membres du conseil municipal valident la candidature de M. L.Bianchi au poste de 1^{er} adjoint.

5 / Délibération portant sur les délégations du maire et de l'adjoint :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Article L.2122-22), M. le maire énonce les différentes délégations qui lui incombent :

- intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;
- passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurances ;
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
- procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget, ainsi que réaliser des lignes de trésorerie ;
- accepter les dons et legs ;
- se charger de l'administration générale, du personnel, du service technique, de la voirie et de l'urbanisme.

M. le maire précise les délégations du 1^{er} adjoint :

- se charger de l'administration générale, du personnel, du service technique, de la voirie et de l'urbanisme.

Il pourra signer tout document en rapport avec ces thématiques en l'absence ou empêchement du maire.

=> à l'unanimité, les membres du conseil municipal valident les délégations inhérentes au maire et au 1^{er} adjoint.

La délégation de fonction et de signature est effective à compter du 25 mai 2020, date de l'élection de M. L.Bianchi au poste de 1^{er} adjoint.

6 / Délibération portant sur la nomination des délégués communaux :

Comme énoncé lors d'une délibération précédente, M. le maire détaille son organisation et cite les thématiques et les responsabilités qui incomberont aux conseillers volontaires et nommés.

Les thématiques sont les suivantes :

- Travaux,
- Voirie/chemins ruraux/espaces verts,
- Culture/éducation,
- Fêtes et cérémonies,
- Communication.

M. le maire sollicite les conseillers intéressés par cet engagement.

M. L. Faraut fait part de son intérêt pour la thématique « Communication », M. T.Parin pour les « Travaux »,

M. A.Boutry pour « Voirie/chemins ruraux »,

Mme N.Bretin pour « Fêtes et cérémonies »,

Mmes C.Lafond et C.Leyreloup pour « Culture et Education ».

Pour les thématiques à une seule candidature, le vote a lieu à main levée.

Pour celle à candidatures multiples, le vote se tient à bulletin secret.

=> à l'unanimité, les membres du conseil municipal valident les candidatures de M. L.Faraut, T.Parin, A.Boutry, N.Bretin.

Mme C.Leyreloup est élue conseillère déléguée pour la thématique « Culture/éducation » (6 voix contre 5).

7 / Délibération portant sur les indemnités de l'adjoint et des délégués communaux :

Les montants de l'indemnité du 1^{er} adjoint et du conseiller délégué sont les suivantes :

- Adjoint : 9,9 % de l'indice brut maximal de la Fonction Publique Territoriale soit 385,05 € brut
- Conseiller délégué : 70 € brut.

L'indemnité sera versée à compter du 25 mai 2020.

=> à l'unanimité, les membres du conseil municipal valident le montant des indemnités.

Pour information, le montant de l'indemnité du maire n'est pas soumis au vote.

Elle est de 991,80 € brut.

8 / Délibération portant sur les nominations des délégués aux différents organismes ou commissions :

- Syndicat inter-communal de Bois Château :

M. A.Vallet, Mmes C.Lafond et C.Leyreloup.

- S.I.A.E.P de l'Ixere de la Nièvre :

M. A.Vallet, L.Bianchi, Suppléante Mme M.Grangeon.

- Syndicat inter-communal de Voirie d'Anlezy :

M. L.Bianchi, A.Boutry.

- Syndicat inter-communal de Transport Scolaire et ST :

Mmes N.Hoslet, C.Leyreloup, Suppléante Mme M.Grangeon.

- Syndicat inter-communal d'Energie, de l'Environnement de la Nièvre (SIEEEN) :

M. L.Bianchi, L.Jacq.

→ Commission Locale d'Energie de St Benin d'Azy :

M. L.Bianchi, L.Jacq.

→ Commission Conseil en Energie Partagée :

M. A.Vallet.

→ Commission Nouvelles Technologies Partagées :

M. L.Faraut.

→ Eclairage public :

M. A.Boutry.

- Commission Locale d'Action Sociale :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal nomme les membres de ladite commission :

- Membre du Conseil : M. A.Vallet, Mme N.Bretin ;
- Membres extérieurs : Mmes Nicole Bianchi et Claudine Le Liboux.

M. le maire est désigné « Correspondant Défense ».

9 / Délibération portant sur les taxes (Taxe foncière et taxe foncière non bâtie)

M. le maire fait part aux membres du Conseil municipal de son souhait de faire évoluer les différentes taxes pour des raisons purement budgétaires.

Il précise le montant de la baisse très significative de la Dotation de Solidarité Rurale « Cible » et de la Dotation Nationale de Péréquation (- 14 000 €) soit près de 7,5% du budget de fonctionnement.

Malgré ses démarches auprès de la Secrétaire Générale de la Préfecture et de Madame la Sénatrice, le montant des dotations est ainsi maintenu.

La synthèse présentée par la Secrétaire Générale de la Préfecture mentionne deux points :

- la commune est « sortie » du seuil des 10.000 communes les plus pauvres,
- le montant de la fiscalité est très inférieur à celui des communes de même strate.

Plusieurs simulations ont été demandées à la Direction Générale des Finances Publiques.

En conclusion, M. le maire propose une augmentation :

- Taxe foncière :

2019 : 8,41%

2020 : 9,99%

- Taxe foncière non bâtie :

2019 : 26,57%

2020 : 31,55%

Le montant de la recette fiscale pour les deux taxes :

2019 : 42.669 €

2020 : 50.675 €

Le montant de la recette fiscale pour la taxe d'habitation est de 24.882€.

Après de longs échanges, M. le maire invite les membres du Conseil à voter.

=> à l'unanimité, les membres du conseil municipal valident le nouveau taux des deux taxes.

10 / Informations diverses :

➤ Distribution de masques :

1^{ère} distribution le 20 mai auprès de 40 personnes ;

2^{nde} distribution prévue le 25 mai pour 123 personnes ;

Dernière distribution prévue le 4 et 5 juin pour 157 personnes.

➤ Dossier police de l'eau (projet de reconstruction du ponceau) :

Récépissé de dépôt de dossier reçu le 20 mai.

Les travaux débuteront courant septembre (date précisée par la personne en charge du dossier de la Direction Départementale des Territoires).

➤ Travaux sur les chemins ruraux :

Le chemin de Semelin Dessus à Ste Catherine est de nouveau praticable.

Le chemin Vauban a fait l'objet de travaux de remplacement du film plastique par de la paille et de pose de protections et étais.

A cette occasion M. le maire remercie les membres du Conseil municipal et M. Aymeric Bretin qui ont participé aux travaux.

11 / Questions diverses :

M. le maire invite les membres du Conseil à évoquer la Fête de la musique planifiée initialement fin juin.

Après un tour de table, il est décidé de reporter la décision à la semaine suivante dans l'attente des nouvelles consignes gouvernementales.

→ Suite au discours du 1^{er} Ministre le 28 mai et après une nouvelle concertation entre les membres du Conseil, il est décidé d'annuler la fête de la musique.

Le maire clôt la séance à 21h45.

Prochain conseil municipal : Juin 2020